La codéine et ses dérives non recommandés chez l’enfant qui tousse

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-10-07 22:47:05 - Vu sur pharmacie.ma

JIM

En raison de leurs propriétés antitussives, la codéine et ses dérivés sont parfois utilisés pour contrôler ces manifestations. Pourtant, ce type de médicaments peut avoir des effets secondaires graves tels qu’une dépression respiratoire, une réaction anaphylactique induite par l'anesthésie, et bien sûr un risque accru d’addiction à long terme.

Une revue systématique de la littérature a évalué l’innocuité et l'efficacité de la codéine (et de ses dérivés) dans le traitement de la toux chronique (plus de quatre semaines) chez les enfants.

Au total, 556 études ont été sélectionnées sur plusieurs bases de données. La population inclut des enfants âgés de moins de 18 ans souffrant de toux chronique (d’une durée égale ou supérieure à quatre semaines au moment de l'intervention), traités par la codéine ou ses dérivés, ou bien par un placebo dans le cadre d’essais contrôlés et randomisés.

Soixante-dix études ont finalement été sélectionnées sur des critères d'éligibilité. Cependant, aucune d’entre elles ne satisfaisait totalement aux critères d'inclusion de sorte qu’on ne dispose d’aucune preuve de l’efficacité de la codéine ou de ses dérivés en cas de toux chronique chez les enfants. De même pour la toux aiguë, les auteurs soulignent une absence de preuves significatives sur l’action de la codéine et de ses dérivés (y compris les médicaments contre le rhume contenant de la codéine) vendus sans ordonnance.

Ce manque de preuves a été constamment réaffirmé ces dernières années par les experts médicaux dans les guidelines internationales pour la prise en charge de la toux chronique, que ce soit aux Etats-Unis, en Europe, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Du fait de l'absence de preuves suffisantes pour étayer leur efficacité et des effets indésirables potentiels de leur l'utilisation (en particulier chez les enfants), ces médicaments ne sont plus recommandés chez les enfants de moins de 12 ans et les enfants âgés de 12 à 18 ans atteints d’une maladie respiratoire.